

## FICHE PROGRAMME « FORMATION PRESIDENT DU CSE »

### DUREE DE LA FORMATION

1 jour (soit 7 heures)

### PUBLIC CONCERNE

Membres de la Direction, Responsable Sécurité, Responsable Ressources Humaines.

### PRE REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- De respecter les prérogatives du CSE
- D'éviter le « délit d'entrave »
- De pourvoir le CSE de ses moyens légaux
- De manager la prévention des risques
- De connaître les enjeux en matière de santé au travail

### PROGRAMME

#### 1. Le contexte réglementaire

- Notions clés
- Aspects législatifs et réglementaires

#### 2. Accident de travail/ maladie professionnelle

- Définitions (code de la Sécurité Sociale)
- Indicateurs officiels et statistiques
- Conséquences pour l'individu, pour l'entreprise
- Démarche de prévention

#### 3. Le fonctionnement et les missions du CSE

- Conditions de création d'un CSE
- Composition d'une réunion CSE
- Les interruptions de séance du CSE
- Le règlement intérieur
- Qu'est-ce que le délit d'entrave ?
- Qu'est-ce que l'abus de droit pour les membres du CSE ?
- Qui paye les expertises ? A quelle hauteur ?
- La CSSCT
- Les interactions entre le CSE et la CSSCT
- Les autres commissions
- Le salarié protégé

#### **4. Principaux rendez-vous (réunions régulières, exceptionnels et consultations) avec :**

- Ordre du jour type
- Les consultations obligatoires
- La base de données économique sociale et environnementale BDESE
- Documents à remettre ou à préparer
- Déroulé type des réunions
- Qui peut assister le Président pendant les réunions ?
- Qui paye si une entreprise extérieure rédige le PV ?

#### **OUTILS PEDAGOGIQUES**

- Support power point
- Vidéos INRS

#### **LIEU**

- Grand Est.

#### **TARIF :**

- Voir le site internet

#### **DELAI D'ACCES :**

- Pour les sessions en inter (voir le calendrier sur notre site) et les en intra, l'inscription est possible jusqu'à 3 jours calendaires avant le début de la formation.

#### **MODALITE DE VALIDATION**

- Quizz d'évaluation des acquis en amont et en aval de la formation par les stagiaires.
- Attestation de formation en fin de formation.

#### **INTERVENANT**

- M CERONE Raffael est enregistré en tant qu'IPRP.
- Coordonnées pour tout renseignement : 06.51.44.09.87 - mail : [rcerone@rceconseils.fr](mailto:rcerone@rceconseils.fr)

#### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Merci d'indiquer lors de la commande si un(des) stagiaire(s) présente(nt) des situations de handicap.